

CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2014

Compte rendu

Etaient présents : BEUZIT Michèle - SAINT JALM Hervé - LOZAC'H Albert
MORVAN Jean Paul – POYET Anne Marie - ROUSVOAL Vanessa - LE GUILCHER
Aurélien - TWARZ Jörg – GERARD Guillaume - LEGLAND Morgane – PORCHER
Ghislaine

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie Programme 2014 2^{ème} phase sont confiés à l'entreprise COLAS pour un montant de 34 225,80 € HT et seront réalisés fin octobre-début novembre.

Vanessa ROUSVOAL dit avoir constaté que l'accès de 2 entrées de champs n'est pas satisfaisant sur la route de Grand Huguen. Les élus iront voir.

SURTAXE EAU TARIF 2015

Le Conseil Municipal décide de ne pas revaloriser la part communale de la redevance eau pour l'année 2015 et décide de conserver le tarif 2014, à savoir

- Redevance Annuelle d'abonnement :

Année 2015	52,97 €
------------	---------

- Mètres cubes consommés :

de 0 à 20 M3, le m3	0,85 €
de 21 à 70 M3, le m3	0,81 €
de 71 à 120 M3, le m3	0,78 €
de 121 à 300 M3, le m3	0,77 €
au-delà de 300 M3, le m3	0,51 €

VENTE D'EAU A LA COMMUNE DE PLOUGONVEN :

- Redevance Annuelle d'abonnement

Année 2015	57,02 €
Mètres cubes consommés, le m3	0,42 €

PROJET DE CONSTRUCTION MAISON DU PETIT ENFANT AVEC PLOURIN LES MORLAIX

Madame Le Maire a assisté le 8 juillet à une réunion sur le projet de construction d'une Maison du Petit Enfant Intercommunale.

C'est la commune de Plourin-lès-Morlaix qui a lancé ce projet. Une crèche mutualisée et dont l'adhésion est proposée aux communes du Cloître-Saint-Thégonnec, Lannéanou et Plougonven.

Cette structure d'accueil de la petite enfance, d'une capacité de trente places serait implantée sur la commune de Plourin-les-Morlaix, en bordure de la nouvelle ZAC. L'adhésion au projet permettra aux communes de proposer aux familles des places. La Caf participerait au financement et des subventions au titre du fonds de soutien pour la mise en œuvre de la politique nationale d'accueil en crèche pourraient être sollicitées.

Le Conseil donne un accord de principe sur ce projet sous réserves d'obtenir des financements, se positionne sur l'attribution de 2 places et autorise le Maire à engager des négociations sur les modalités de mise en œuvre.

SPANC

Les conseillers prennent connaissance du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif réalisé par Morlaix Communauté qui a en charge ce service.

Pour la commune, le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif est de 101.

Satisfaisant : 21 %

Non satisfaisant : 18 %

Satisfaisant avec réserves : 60 %

En projet : 1 %

Ce rapport est consultable en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers décident de faire appel à l'association TILDE de Pleyber-Christ pour une intervention de désherbage manuel des rues du centre bourg qui aura lieu le mercredi 29 octobre 2014.

Accord du conseil sur les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Accord du conseil pour la location du logement communal à Mr Jimmy JAILLARD et Mme Clémence OBOUSSIER à compter du 15 octobre 2014.

Dans ce logement, des radiateurs électriques seront peut-être à changer pour du matériel plus performant et plus économique. Le travail sera confié aux employés de la commune.

Le Maire rappelle que le conseil avait fait le choix d'installer en 2013 dans le nouveau commerce, la chaudière gaz de marque Chauffoteaux récupérée de l'ancien commerce.

A l'occasion d'une visite d'entretien, une panne majeure a été constatée et son remplacement est indispensable.

Elle donne ensuite lecture du devis de l'entreprise CHAPALAIN de Plouigneau pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle chaudière de marque Vaillant : coût 5 136,00 € HT

Le conseil souhaite une mise en concurrence et demande un deuxième devis.

Le Maire a rencontré Mme Andrée HUGUEN propriétaire des ruines d'une maison située Impasse Pors an Touch, dont l'emplacement peut intéresser la commune.

Elle propose à la commune d'acquérir ce bâtiment pour un montant de 500 €. La commune se charge des travaux de démolition.

Le conseil refuse cette proposition mais autorise le maire à poursuivre les démarches.

En ce qui concerne la Maison BARBIER, la famille est venue à nouveau rencontrer le Maire le 30 septembre, en précisant que tous les membres étaient maintenant d'accord pour la cession gratuite à la commune.

Afin d'avoir un dossier concret, les trois enfants Barbier présents ont signé sur la lettre adressée à leur frère domicilié à Nogent le Rotrou pour obtenir également son accord écrit.

A ce jour pas encore de réponse.

Fin de Séance